NATURA 2000

natura 2000 infos

Vallées de la Loue et du Lison

Bulletin d'information du Syndicat Mixte de la Loue

Juin 2011 – N°9

Le mot du président

Plus de 10 ans déjà que Natura 2000 est en place sur le territoire Loue-Lison. Que de chemin parcouru depuis la désignation mouvementée des sites !

Les périmètres initiaux ont considérablement évolué (près de 25 000 ha aujourd'hui contre 18 000 ha initialement) et la fusion des périmètres Loue et Lison en un seul site est en cours de consultation.

Près de 2 millions d'euros ont été contractualisés avec les exploitants agricoles, les communes et les acteurs locaux du territoire afin de mieux préserver les milieux naturels et la biodiversité.

Malgré des efforts importants, les activités humaines ont toujours une emprise considérable sur les milieux naturels et les espèces les plus sensibles continuent à régresser.

C'est pourquoi, certains projets et manifestations seront désormais soumis à évaluation d'incidences à l'intérieur des sites Natura 2000.

Cette évaluation des incidences ne doit pas être ressentie comme une contrainte supplémentaire mais comme l'occasion de mieux intégrer les enjeux biodiversité et de préserver l'attrait de nos territoires.

Vous souhaitant un agréable été !

Maurice Demesmay
Président du Syndicat mixte de la Loue

2011

a été déclarée par les Nations Unies **"Année Internationale des Forêts"**. C'est une opération de sensibilisation visant à renforcer les liens entre citoyens et forêts.

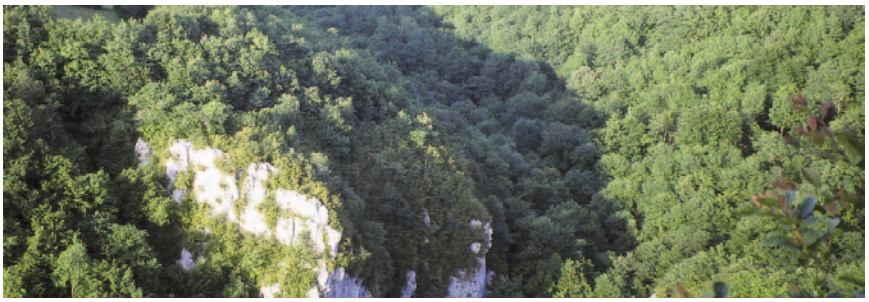

Le site Natura 2000 Loue-Lison compte 5 grands types d'habitats forestiers d'intérêt européen : les hêtraies calcicoles, les hêtraies neutrophiles, les chênaies pédonculées, les forêts de ravins à tilleul et érable et les forêts alluviales. Les usages actuels de la forêt présentent des enjeux économiques, sociaux et écologiques, et notamment liés à la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.

C'est aussi **une année dédiée aux chauves-souris** (Year of the Bat 2011-2012), ces petits mammifères au vol spectaculaire. Les sites Natura 2000 des Vallées de la Loue et du Lison présentent une richesse remarquable de ces animaux protégés.

La nuit européenne des chauves-souris aura lieu les 27 et 28 août, des activités sont organisées pour les découvrir, renseignez-vous sur : www.nuitdelachauvesouris.com

Un petit Rhinolophe dans sa cavité en hiver
© Y. Bouroullec

Un site Web Natura 2000 est en création pour le site des Vallées de la Loue et du Lison :

http://valleeslouelison.n2000.fr

Venez y retrouver les actualités et les informations relatives à la vie du site.

Le point sur la contractualisation

Plusieurs dispositifs contractuels sont disponibles dans les sites Natura 2000 : les mesures agro-environnementales sur les surfaces agricoles, à destination des exploitants agricoles et les contrats Natura 2000 hors zones agricoles, pour les propriétaires et ayants-droits.

Animation agro-environnementale. Bilan 2007-2010

L'animation menée depuis 2007 par le Syndicat mixte de la Loue (opérateur Natura 2000 sur le territoire Loue-Lison), en collaboration avec la Chambre d'Agriculture du Doubs, a permis de contractualiser des mesures agro-environnementales (MAEt) avec 90 exploitations agricoles du territoire Loue-Lison pour une surface de près de 1 306 ha (cf graphiques ci-dessous pour les surfaces contractualisées par zones à enjeux et par mesures), soit près du quart de la surface agricole. Ces mesures, contractualisées sur une période de 5 ans, visent à privilégier des pratiques agricoles plus respectueuses de la ressource en eau et de la biodiversité.

Le montant total contractualisé s'élève à près de 1.3 million d'euros sur 5 ans pour la période 2007-2010.

Cette démarche contractuelle a permis de sensibiliser les exploitants agricoles du territoire Loue - Lison sur la nécessité de revenir à des pratiques plus extensives afin de préserver la ressource en eau et la biodiversité des milieux prairiaux.

Pour l'heure, il est difficile d'évaluer les effets bénéfiques des mesures agro-environnementales sur la qualité de l'eau et les milieux naturels dans la mesure où cette évaluation nécessite un recul dans le temps plus important d'une part et, des réseaux de mesures très fins d'autre part. Précisons également que le périmètre Natura 2000 n'englobe pas l'intégralité du bassin versant de la Loue, et notamment les plateaux calcaires qui ne sont pas, par conséquent, éligibles aux mesures agro-environnementales, d'où une certaine difficulté à mesurer les effets bénéfiques des mesures agro-environnementales sur la qualité de l'eau.

Surfaces contractualisées (en ha) par zones à enjeux

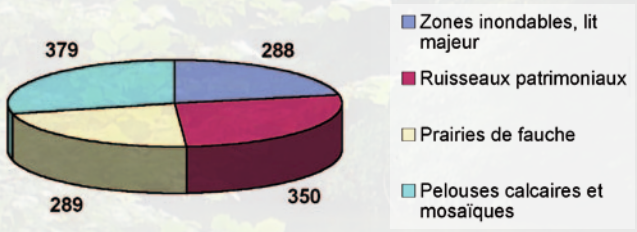

Surfaces contractualisées (en ha) par type de MAEt

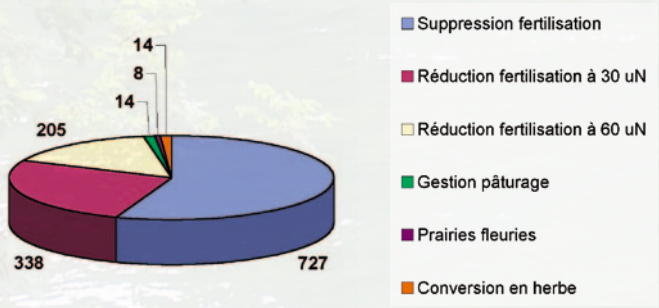

Les contrats Natura 2000

Pour l'année 2011, 5 nouveaux contrats Natura 2000 sont en cours de signature, pour un montant total de 83 500 €. Ces contrats signés avec les communes ou des propriétaires privés vont permettre de restaurer des pelouses calcaires et des pelouses marneuses en voie d'enfrichement sur les territoires des communes de Lizine, Châtillon-sur-Lison, Malans, Lods et Scey-Maisières.

Ces contrats prévoient la pose de clôtures, des travaux de débroussaillage et la remise en place d'un pâturage extensif sur des secteurs à forts enjeux pour la biodiversité.

© Frédéric Ravenot

Les contrats Natura 2000 en quelques chiffres

- **22 contrats Natura 2000 signés depuis 2005**
- **Montant total contractualisé : 675 000 €**
- **Signataires des contrats Natura 2000 :**

- communes et collectivités : communauté de communes d'Amancey-Loue-Lison, Amancey, Crouzet-Migette, Cussey-sur-Lison, Echay, Eternoz, Epeugney, Lizine, Lods, Malans, Nans-sous-Sainte-Anne, Ornans, Sainte Anne, Scey-Maisières

- associations : Doubs Nature Environnement à Cléron, Echel à Eternoz, T.R.I. (Traitement Recyclage Insertion) à Quingey

- société de chasse : ACCA du Haut-Lison à Eternoz

- propriétaires privés et société civile

- **Surfaces contractualisées : 100 ha**
- **Principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :** eaux courantes à renoncules flottantes, zones humides, prairies maigres de fauche, pelouses calcaires et marneuses, forêts alluviales, tourbières basses, Cuivré des marais, Damier de la succise, Ecrevisse à pieds blancs, Sonneur à ventre jaune, Pie-grièche écorcheur, …

Qu'est-ce que l'évaluation des incidences Natura 2000 ? Prendre en compte à l'amont pour mieux préserver

Pour les sites Natura 2000, le régime d'évaluation des incidences participe à l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines. Son objectif est avant tout de favoriser la cohérence de certains projets avec les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites. Par la prise en compte qu'il instaure, inspiré de la démarche des études d'impact, il incite à vérifier et donc ajuster les projets à l'amont pour prévenir d'éventuels dommages, réduire les effets et le cas échéant, les compenser.

Pourquoi évaluer ?

Certains plans, projets, aménagements ou encore des manifestations, sportives ou non, sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'état de conservation d'un habitat et/ou d'une espèce d'intérêt européen, qu'ils aient lieu à l'intérieur ou à l'extérieur d'un site Natura 2000.

Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer leurs impacts potentiels sous leurs divers aspects : altérations directes ou indirectes, temporaires ou permanentes, d'un habitat, destruction ou dérangement d'une espèce, …

Quels projets concernés ?

Seuls sont actuellement concernés les plans, projets, manifestations ou interventions déjà soumis à un régime administratif existant (type étude d'impact, Loi sur l'Eau,…).

A une liste nationale de ces projets (article 414-19 du code de l'environnement) s'ajouteront, pour tenir compte des spécificités régionales, deux listes locales. La première de ces listes locales, signée fin juin est en cours de publication pour une entrée en vigueur début septembre.

La seconde visera quelques catégories de projets pour lesquels un régime d'évaluation propre à Natura 2000 doit encore être instauré (décret ministériel à paraitre). Elle reste à élaborer.

Pour l'essentiel, l'évaluation des incidences n'est qu'un complément d'analyse des projets.

Selon les catégories réglementaires, les projets situés à l'extérieur des sites Natura 2000 pourront aussi être concernés (cas des dossiers Loi sur l'Eau par ex.).

Qui doit réaliser l'évaluation des incidences ?

C'est au porteur de projet de s'assurer si son projet nécessite une évaluation des incidences au titre de Natura 2000, qu'il lui revient de rédiger, puis d'ajouter ou d'intégrer à son dossier administratif.

La mise en évidence, lors de la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 d'effets significatifs, doit conduire le porteur de projet à proposer des mesures afin de supprimer ou de réduire les impacts négatifs et, éventuellement, explorer des solutions alternatives.

Qui instruit le dossier d'incidences ?

Comme ce régime s'insère surtout dans des activités déjà encadrées, ce sont les services instructeurs habituels de ces régimes, dans une logique de guichet unique. La DREAL et les DDT leur apporteront le cas échéant un appui d'expertise.

Précisions sur le rôle de l'opérateur Natura 2000 :

Son rôle essentiel dans la procédure d'évaluation des incidences consiste à porter à connaissance du porteur de projet les éléments relatifs au patrimoine naturel et aux enjeux identifiés à l'intérieur du site Natura 2000.

A la demande du service instructeur, et par sa bonne connaissance du terrain, il peut également apporter des éléments techniques sur un dossier.

L'opérateur n'est pas le service instructeur : il ne donne pas d'avis administratif sur un projet. Il n'est pas non plus chargé d'élaborer l'étude d'incidences (responsabilité du porteur de projet).

Exemple d'une manifestation sportive organisée sur des pelouses calcaires d'intérêt communautaire

Plus d'infos ?

• Contacts :

- Les services de l'Etat (Préfecture, DREAL, DDT selon la nature du dossier) et les services instructeurs habituels (Etat et collectivités)
- L'opérateur - animateur du site Natura 2000 concerné (le syndicat mixte de la Loue pour les Vallées de la Loue et du Lison)

• Sites internet :

- Le portail national Natura 2000 : www.natura2000.fr
- Le site internet de la DREAL Franche-Comté www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr
- Le site internet Loue-Lison http://valléeslouelison.n2000.fr

• Textes réglementaires :

- Article L.414-4 et R.414-19 et suivants du Code de l'Environnement

Un cas concret :

L'édition 2010 de "L'Xtrême Loue" a fait l'objet d'une évaluation d'incidences. Afin de prendre en considération les ruisseaux abritant des Ecrevisses à pieds blancs et certains milieux naturels sensibles, plusieurs circuits ont été modifiés et des dispositifs de franchissement temporaires ont été mis en place pour le passage des VTT.

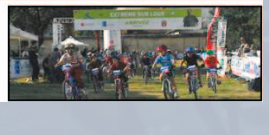

Biodiversité et gestion forestière

Les enjeux forestiers du deuxième millénaire sont conséquents : alimenter la filière bois pour la construction et pour les nouveaux défis énergétiques, stocker du carbone, s'adapter au réchauffement climatique mais aussi conserver la biodiversité.

Avec près de 50 % de surface forestière (31 000 ha), le territoire Loue – Lison devra donc répondre à ces grands défis tout en portant une responsabilité forte pour la conservation de la biodiversité forestière dans la mesure où un tiers de la surface forestière est concerné par Natura 2000.

La biodiversité - Qu'est-ce que c'est ? Et à quoi ça sert ?

La biodiversité désigne la diversité du monde vivant, l'interdépendance entre les milieux naturels et ses espèces.

En constante évolution dans le temps et l'espace, elle permet aux écosystèmes de s'adapter aux modifications de l'environnement et de se reconstituer après une perturbation humaine ou naturelle.

Si le Sommet de la Terre de Rio (1992) a démontré qu'elle était indispensable au développement durable, elle est aujourd'hui menacée par les activités humaines.

Une forêt saine et riche en biodiversité :

- fournit des produits naturels de qualité,
- joue un rôle primordial dans la protection des sols contre l'érosion,
- est garante de la bonne qualité de l'eau et de l'air,
- stocke le carbone,
- constitue un lieu de promenade et d'éducation à la nature exceptionnel,
- résistera mieux aux changements climatiques et aux attaques des insectes ravageurs,
- assure la préservation d'un patrimoine local.

Une biodiversité forestière remarquable sur le territoire Loue-Lison

Du fait notamment du relief marqué et des oppositions de versants, les vallées de la Loue et du Lison abritent de nombreux habitats forestiers et habitats d'espèces d'intérêt européen. Aux dires de plusieurs experts, ces deux sites regroupent tous les types de stations forestières présents à l'échelle du premier plateau jurassien.

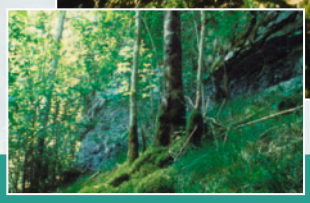

Les forêts de pente sont des habitats forestiers d'intérêt européen, prioritaires en matière de conservation et relativement bien représentées sur le territoire Loue - Lison.
© G. Bailly

Des contrats Natura 2000 forestiers sont disponibles pour les communes et les propriétaires privés qui souhaitent mettre en œuvre des actions en faveur de la biodiversité forestière.

N'hésitez pas à contacter le syndicat mixte de la Loue pour plus de précisions !

Quelques mesures favorables à la biodiversité :

De nombreuses espèces sont dépendantes des arbres morts

- conserver des arbres morts, vieillissants, à cavité ou dépérissants qui servent de refuges et d'alimentation à de nombreuses espèces animales,
- garder du bois au sol (rémanents d'exploitation, grumes non commercialisées,…) pour accueillir insectes et champignons et pour renouveler l'humus,
- créer des îlots de vieillissement (arbres maintenus au-delà de l'âge optimal d'exploitabilité) et des îlots de sénescence (arbres que l'on laisse mourir sur pied puis se décomposer totalement),
- favoriser la régénération naturelle et les peuplements mélangés,
- protéger les zones humides et les milieux ouverts intra forestiers,
- adapter le calendrier des coupes et travaux (afin d'éviter le dérangement des espèces sensibles, rares ou protégées).

En forêt communale, l'Office National des Forêts est l'interlocuteur privilégié des communes pour la mise en œuvre de ces mesures à travers les plans d'aménagement forestiers.

Natura 2000 Infos - Bulletin d'information n°9 - Juin 2011 :
Direction de publication : *Mr le Président du Syndicat Mixte de la Loue*
Réalisation : *Syndicat Mixte de la Loue*
Réalisation graphique : *Quatre Vingt Treize - Epeugney*
impression : *Imprimerie Simon - Ornans*
Contact *: E. Cretin & M. Parachout*
Syndicat Mixte de la Loue - 8, rue du chalet d'Arguel - 25720 PUGEY
☎ : 03 81 52 38 33 ***Fax*** *: 03 81 52 36 92* ***e-mail*** *: SMIX.LOUE@wanadoo.fr*